



SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210SO7630 ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Dispensé de timbrage

Déposé le 8 décembre 2006

Pas de sanctions ! du temps et des moyens

De nombreuses écoles du Val d'Oise nous ont alerté aujourd'hui : une nouvelle étape est franchie puisque certains IEN brandissent, sur ordre de l'Inspectrice d'Académie, la menace de retrait de salaire pour service non fait.

Tous les collègues nous ont fait part de leur colère et de **leur détermination à ne pas céder** à ces tentatives de pressions.

Il est totalement inacceptable que des collègues se voient retirer une partie de leur salaire pour constat de service non fait.

Comment peut-on considérer qu'il y a absence de service fait alors même que ces collègues ont rempli ces enquêtes, ont effectué leur travail de direction au sein de l'équipe pédagogique, ont assuré normalement les relations entre l'école, les parents et les collectivités, et assuré la plupart du temps la responsabilité d'une classe ?

Plus de la moitié des écoles du département, selon les propres chiffres de l'IA, suivent le mot d'ordre syndical de **blocage administratif**. Si la moitié des écoles avaient cessé de fonctionner pour « service non-fait » cela se serait vu, non ?

Les enquêtes sont conservées dans les écoles ou à la maison départementale des syndicats. Dans plusieurs secteurs, les collègues ont fait savoir par mail aux IEN que les documents étaient disponibles, qu'il suffisait de ve-

nir les chercher si l'administration en avait un besoin urgent.

Ne nous trompons pas : ce coup de force porte la signature du ministre qui a décidé de « passer coûte que coûte » : il prétend mettre au pas ceux qui lui résistent. Les chiffres pour la carte scolaire ne sont qu'un prétexte !

Dans un tel contexte, il ne faut surtout pas rester isolé.

Il est indispensable de répondre collectivement.

Pour cela il est important que dans chaque secteur **s'organisent au plus vite des réunions** impliquant tous les collègues (chargés de direction et adjoints) pour réagir face à ces menaces, s'assurer que tout le monde est bien informé des évolutions de la situation et définir ensemble les suites à donner à cette action.

Pour faire la synthèse de ces réunions locales et décider tous ensemble de la poursuite de l'action, le SNUipp et le SGEN vous proposent une réunion départementale le lundi 18 décembre à la maison des syndicats à 19h.

Cergy, le 7 décembre 2006, 19h

Kamel OULD BOUALI

Secrétaire départemental

Réunion
départementale

Lundi
18 décembre

19 h

Maison des syndicats
Cergy

<http://95.snuipp.fr>

Sommaire

Edito	p 1
courrier à l'IA	p 2
Communiqué de presse, cpte rendu	p 3
Lettres	p 8

Ce bulletin est adressé aux syndiqués et aux écoles du département.



SNUipp FSU
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : <http://95.snuipp.fr>

Courrier à l'Inspectrice d'Académie

Cergy, le 7/12/2006

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Depuis la mise en œuvre du protocole sur la direction d'école, contrairement à ce qu'affirme le Ministre de l'Education Nationale, les difficultés, loin d'être dépassées, n'ont fait que s'amplifier. La mise en place de dispositions, issues des dernières réformes, confèrent notamment aux directrices et directeurs, des missions toujours plus étendues, sans que du temps et des moyens effectifs n'aient été prévus.

Pourtant, les directrices et directeurs, associés à leurs équipes, assurent toutes leurs missions, au service des élèves et du fonctionnement d'école, en particulier celles qui ont été ajoutées depuis la dernière rentrée :

- Accueil et formation des PE2 en stage filés
- Accueil et formation des personnels sous Contrat d'Avenir
- Mise en place des PPS, et ce alors que les structures se substituant à la CDES sont loin d'être opérationnelles
- Mise en place et suivi des évaluations
- Mise en place des PPRE
- etc.

Dans notre département, la mise en place des stages filés PE2, implantés sur les ¼ de décharge de direction, a conduit à une baisse qualitative et quantitative de fonctionnement pour les directrices et directeurs concernés. Cette difficulté s'ajoute à l'alourdissement de la charge de direction d'école.

L'absence de négociations pour améliorer le fonctionnement et la direction d'école nous a conduit à renouveler notre appel à poursuivre le blocage administratif. Dans ce contexte, des sanctions d'ordre financière seraient totalement inadmissibles et entraîneraient une radicalisation des positions. Dans cette hypothèse nous vous informons solennellement que nous ferons appel à la solidarité de l'ensemble des collègues.

Soyez assurée, Madame l'Inspectrice d'Académie, de notre sincère attachement au Service Public d'Education.

Jean-François Cochet
Pour le Sgen-CFDT

Kamel Ould Bouali
Pour le SNUipp-FSU

Communiqué commun

Ci-dessous le communiqué commun SNUipp-FSU, SE-UNSA et SGEN-CFDT exigeant que cessent les menaces de retrait de traitement pour les directeurs-trices qui poursuivent le blocage administratif.

Déclaration du SE-UNSA, du SGEN-CFDT et du SNUipp-FSU

Le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNUipp-FSU dénoncent les tentatives de remise en cause du droit syndical qui se multiplient dans l'Education Nationale. Ainsi, en contradiction avec les textes de la Fonction publique, des collègues, de plus en plus nombreux, se voient interdire de participation à des réunions d'information syndicale sur temps de travail, voire à des stages syndicaux ou à des réunions statutaires.

Dans ce contexte, l'annonce de sanctions avec retrait sur salaire pour l'action revendicative de certains directeurs d'école constitue une provocation supplémentaire.

Ces pratiques entretiennent un climat de tension et de défiance préjudiciable à la sérénité dont l'Ecole a besoin. Le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNUipp-FSU demandent au Ministre que cessent ces menaces sur nos collègues afin de créer les conditions d'un dialogue social apaisé.

Compte rendu de la réunion du 6 décembre

Vous trouverez ci-dessous un compte rendu de la réunion sur la direction et le fonctionnement des écoles qui s'est tenue à la maison des syndicats le mercredi 6 décembre 2006.

Lors de la dernière réunion du 11.10.2006, nous avons décidé :

- rencontre avec l'IA
- courriers à destination des inspecteurs et des élus
- une nouvelle rencontre le 6 décembre

L'Inspectrice d'académie nous a reçus le 7 novembre, elle annonçait alors 50% de non remontée des enquêtes lourdes ce qui « gênait le bon fonctionnement du département ». A la question des menaces de sanction, elle répondait que c'est le Recteur qui prendrait une telle décision.

Le 22 novembre 1000 délégués étaient rassemblés devant le Ministère. La délégation reçue a de nouveau fait état des difficultés de fonctionnement des écoles et a demandé la levée immédiate des menaces de sanction.

Cette journée a très bien été relayée par les médias.

Le SNUipp et le SGEN ont demandé au ministre la levée des menaces de sanction. Les discussions autour du fonctionnement des écoles et de la direction ne peuvent se faire dans un tel climat.

Des courriers, à destination des élus, de Madame l'inspectrice d'académie et du Ministre sont à disposition des équipes d'écoles. Elles sont téléchargeables sur le site du SNUipp.

Lors de la réunion du 6 décembre, 11 secteurs du département étaient représentés. Des réunions, avaient eu lieu au préalable dans plusieurs secteurs.

En ce qui concerne le blocage administratif, il y a toujours des discussions autour de : « qui bloque quoi ? ». Nous rappelons qu'une liste a été diffusée en début d'année. Il y a nécessité de communiquer avec les autres collègues à chaque fois qu'il y a une demande de l'administration. Les collègues ne doivent en aucun cas rester isolés.

Les collègues avaient proposé d'envoyer au SNUipp les enquêtes lourdes, indiquant ainsi que « le travail était fait. » Il est essentiel de rester dans une démarche collective.

Le SNUipp a toujours tenu compte de l'avis des collègues avant de prendre une décision (réunions de sous section, infos syndicales, réunions départementales, protocole non signé à la suite d'une enquête menée auprès de la profession) et continuera à fonctionner ainsi.

Les collègues réunis ce jour proposent donc de se revoir très rapidement dans les secteurs avant la prochaine réunion départementale pour débattre des suites de l'action et préparer une réaction collective à une éventuelle menace de sanction.

Lettre à adresser aux élus

Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Député,

La question de la direction et du fonctionnement de l'école est un problème qui perdure depuis maintenant plusieurs années. Le métier s'est considérablement complexifié : relations avec les parents, les collectivités territoriales, mise en place des différentes mesures concernant la loi d'orientation, ...

Afin de faire entendre nos revendications (principalement une demande de temps et de moyens) nous nous sommes engagés dans une action de blocage administratif depuis maintenant six ans, action qui consiste à ne pas renvoyer tous les documents, enquêtes, compte-rendus demandés par notre administration, à ne pas participer aux différentes réunions convoquées en dehors de notre temps de travail, ... Naturellement, nous menons ces actions sans pénaliser les élèves.

Au printemps 2006, le Ministre de l'Education Nationale a signé un protocole sur la direction d'école avec une seule organisation syndicale, de surcroît minoritaire. Depuis il estime que la question est réglée et que le sujet est clos.

Cela ne correspond pas à notre vision des choses. Nous ne considérons pas que les mesures prises répondent aux besoins et nous avons donc poursuivi notre action en demandant la réouverture du dossier avec une réelle prise en compte des attentes des directrices et directeurs d'école.

La réponse du Ministre, par le biais des inspecteurs d'Académie, consiste à recourir à des sanctions financières envers les directrices et les directeurs qui participent à cette action.

Nous ne pouvons accepter ce coup de force. Il est totalement inacceptable que des collègues se voient retirer une partie de leur salaire pour absence de service fait alors que le travail est effectif, alors que ces mêmes collègues assurent depuis de longues années pour la plupart leur mission de directrices/directeurs d'école, en plus de leur mission d'enseignants au quotidien auprès de leur classe.

Vous connaissez les enseignants, les directrices et directeurs des écoles de votre secteur. Vous les rencontrez, vous connaissez leur rôle et leur engagement pour le service public d'éducation.

Nous souhaiterions vous rencontrer afin d'avoir un échange avec vous sur cette situation intolérable et plus généralement sur le dossier de la direction et du fonctionnement de l'école.

Nous espérons de votre part une prise de position, favorable à nos collègues, et nous vous demandons d'intervenir pour leur apporter votre soutien.

Dans l'attente de vous rencontrer et comptant sur votre intervention, veuillez croire, Madame, Monsieur, en notre attachement au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Les enseignants de

Motion du conseil des maîtres pour être adressée à l'IA

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Le mouvement de blocage administratif a commencé il y a plusieurs années. Les tâches des directrices et des directeurs d'école se sont considérablement accrues ces dernières années. Le métier s'est considérablement complexifié : relation avec les parents, mise en place des PPRE, PPS, projet pédagogique, PPMS, responsabilité, tâches administratives...

A ce jour, aucune solution acceptable pour régler la question de la direction des écoles et de leur fonctionnement ne nous a été proposée. La question du temps est importante pour le fonctionnement des écoles. Les directrices et les directeurs en ont besoin, comme d'une revalorisation financière, pour effectuer leurs multiples missions. Bien au contraire, nous venons d'apprendre que vous envisagez de recourir à des sanctions pour absence de service fait. Nous vous rappelons que, bien qu'en grève administrative, les directeurs effectuent toutes leurs missions.

Madame l'Inspectrice d'Académie, le travail de direction d'école est reconnu par l'ensemble des parents d'élèves et des élus que nous allons solliciter sur cette question. Ceux-ci soulignent au quotidien leur engagement et leur sens du service public. Nos écoles fonctionnent en dépit du manque de temps et de moyens, de la surcharge de travail des directeurs et de leurs adjoints. Ces sanctions sont inacceptables. Ce n'est pas par le mépris, l'autoritarisme que vous ferez reculer leur détermination. Les enseignants de l'école soutiennent leurs collègues et demandent le retrait des menaces de sanctions à l'égard des directeurs. Cette situation que vous créez va encore accentuer le malaise autour de la direction d'école comme en témoigne le nombre de directions vacantes, générant de réelles difficultés pour le service des écoles.

Le conseil des maîtres de l'école.....

Motion du conseil des maîtres en direction du Ministre

ECOLE...

Monsieur le Ministre,

Comme l'ont rappelé les mille délégués à Paris et ceux qui ont manifesté en province le 22 novembre dernier, le dossier sur la direction d'école n'est pas clos et le ministère, en ouvrant une nouvelle étape dans la discussion sur ce sujet, ne dit pas autre chose.

Nous tenons à vous faire part de nos inquiétudes en apprenant que des menaces de sanctions financières pèsent sur nos collègues directeurs. Ceux-ci se voient menacés de retrait de salaire pour n'avoir pas communiqué l'enquête n°19.

Ces sanctions nous paraissent injustifiées au regard des faits qui leur sont reprochés.

Comment peut-on considérer qu'il y a absence de service fait quand ces collègues ont effectué leur travail de direction au sein de l'équipe pédagogique, ont assuré normalement les relations entre l'école, les parents et les collectivités, et assuré la plupart du temps la responsabilité d'une classe ?

Comment peut-on espérer avancer sur la question de la direction et du fonctionnement de l'école dans un contexte où le recours à la sanction est devenu le seul mode de règlement des différends entre les enseignants et leur administration ?

Nous n'osons pas croire, Monsieur le Ministre, qu'il n'y ait pas d'autres solutions à ce problème et nous tenons, par cette motion du conseil des maîtres, à assurer nos collègues de notre soutien et à vous demander de renoncer à l'application de sanctions financières.

Le conseil des maîtres, réuni ce jour,

L'équipe enseignante

Retrouvez ces courriers sur le site <http://95.snuipp.fr>